

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 10

Votants 12

Le jeudi 25 juillet 2024 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 22 juillet 2024

PRESENTS : BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile, GAUTIER Pascal, PERQUIS Loïc, LEBRETON Alain, MURY Céline AUFRAY Claudine, RIVOALLAN Marie-Thérèse, DE BRUYNE Fabrice, TOUDIC Daniel

ABSENTS EXCUSES : GABORIAU Colette procuration à Alain LEBRETON, ECOLAN Stéphane procuration à Loïc PERQUIS, FOSSANI Véronique, BOCLAUD ADAM Laura, Vianney DERRIEN

secrétaire : Pascal GAUTIER

2024-55 DROIT DE PREEMPTION

- Parcelles A1397 A1399
Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles A1397 A1399.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelle A1383
Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle 1383.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

- Parcelle B 433
Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle 433.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

2024-56 AMENAGEMENT DE LA RUE DES GRANITS – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Le maire informe le conseil municipal des résultats de la consultation.

4 entreprises ont remis une offre pour le lot N° 1

4 entreprises ont remis une offre pour le lot N°2

Les propositions ont été vérifiées par la commission appel d'offres.

Après analyse et au vu des critères d'attribution définis au cahier des charges,

Lot N° 1 : l'entreprise POTIN est l'entreprise la mieux notée.

Lot N°2 : L'entreprise NATURE ET PAYSAGE est l'entreprise la mieux notée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché

Lot N°1 à l'entreprise POTIN pour un montant de 326 017,00 €HT.

Lot N°2 à l'entreprise NATURE ET PAYSAGE pour un montant de 65935,00 €HT.

2024-57 DEMANDE DE SUBVENTION -LES AMIS DES GRANITS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'association des Amis des Granits sollicitant une subvention complémentaire.

Après débat et échanges, le conseil municipal accorde une subvention à titre exceptionnel sur l'année 2023 d'un montant de 300 euros.

2024-58 Recrutement d'un agent en CDD – SERVICE GROUPE SCOLAIRE

Le maire informe le conseil municipal, que Madame Sophie DE BRUYNE a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025, disponibilité qui lui a été accordée.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour l'année scolaire 2024 – 2025

Il est proposé de recruter un agent contractuel , agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant , du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, à temps partiel 29h00/ semaine rémunéré sur la base d'un adjoint d'animation , 1^{er} échelon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide de recruter un adjoint d'animation en contrat à durée déterminée , du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, 29h00/semaine
- détermine la rémunération de cet agent sur la base d'un adjoint d'animation , 1^{er} échelon , Indice rémunération 366
- Autorise le maire à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail correspondant

2024- 59 ACQUISITION DE MOBILIER – GROUPE SCOLAIRE

- **ABRI DE JARDIN**
- **LIT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide l'acquisition d'un abri de jardin auprès de la société LEROY MERLIN pour un montant de 3190, 00 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide l'acquisition de lits, couchettes literies auprès de la société WESCO pour un montant de 2120, 00 €HT.

2024-60 BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide au titre des opérations budgétaires de modifier certains comptes :

Budget commune

Article 2188	028	Dépenses	+ 5500.00€ (abri jardin + lits et couchettes)
Article 231	032	Dépenses	- 5500.00€ du même montant

La secrétaire, Pascal Gautier

LE HINGLE, le 30 juillet 2024

Le maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage en mairie
Et de sa transmission en Préfecture

